

## **Impact du mode questionnement sur la mesure des problèmes de santé liés au travail**

Jérôme Lê (INSEE, [jerome.le@insee.fr](mailto:jerome.le@insee.fr) )

Domaine : méthodologie de collecte

Dans le cadre du module complémentaire à l'enquête Emploi 2013 « Accidents au travail et problèmes de santé liés au travail », la France a mis en place un questionnaire original devant permettre d'évaluer l'impact du mode questionnement sur la mesure des problèmes de santé liés au travail. En 2007, un module sur le même thème avait été mis en place au niveau européen. Seules les variables en output avaient été harmonisées, de sorte que le mode de questionnement en amont restait à l'initiative de chaque pays. L'analyse des résultats des enquêtes menées dans les différents pays européens avait fait apparaître une proportion nettement supérieure de travailleurs se plaignant de problèmes de santé liés au travail en France (49%) par rapport aux autres pays (8,6% dans l'UE27).

Dans le cadre du module 2013, la France a choisi d'interroger les enquêtés avec un questionnaire conforme aux exigences d'Eurostat dans un premier temps, puis dans un second temps avec un questionnaire « à la française ». Le questionnaire harmonisé au niveau européen impose une seule question globale sur la santé, sans balayage systématique des problèmes classiques. Le questionnaire « à la française » balaie au contraire chaque type de problèmes auxquels les individus sont susceptibles d'être confrontés. Pour chacun des enquêtés, nous disposons ainsi de deux mesures de son état de santé avec notamment des informations sur le type de problèmes de santé, le nombre de jours d'arrêt de travail qu'ils ont engendré et leur lien avec l'activité professionnelle. Nous montrons que la méthodologie d'Eurostat sous-estime très largement la prévalence de certains types de problème de santé (ex : problèmes articulaires, musculaires ou osseux, de dos...). De même, l'estimation d'Eurostat du nombre de jours d'arrêt de travail liés à des problèmes de santé apparaît inférieure de 20% à la réalité.